

Évaluation de la santé financière des communes algériennes :
une étude de cas des communes littorales pour la période 2015_2017
Assessing the financial health of Algerian municipalities:
a case study of coastal municipalities for the period 2015-2017

Charif Aicha *

Laboratoire de mondialisation et de politiques économiques,
 Université d'Algérie3 (Algérie)

aichacharif28@gmail.com

Pr. Azi Sihem

Université d'Algérie3 (Algérie)

Sihempr@yahoo.fr

Résumé:

Les communes algériennes jouent un rôle essentiel dans le développement local en fournissant des services comme l'éducation et la santé. Cependant, elles font face à des difficultés financières dues à de faibles revenus et à une gestion inadéquate, entraînant un gaspillage des ressources. Bien que des indicateurs financiers existent pour évaluer leur santé financière, ils ne sont pas suffisants. Ce document propose un modèle d'évaluation basé sur neuf indicateurs, révélant les défis de financement des communes et les variations de leur santé financière entre 2015 et 2017.

Abstract :

Algerian municipalities play an essential role in local development by providing services such as education and healthcare. However, they face financial difficulties due to low revenues and inadequate management, leading to resource wastage. Although financial indicators exist to assess their financial health, they are not sufficient.

informations sur l'article

Reçu

23/06/2025

Acceptation

24/01/2026

Mots clés:

- ✓ autonomie financière
- ✓ souplesse financière

Article info

Received

23/06/2025

Accepted

24/01/2026

Keywords:

- ✓ financial autonomy
- ✓ financial flexibility

* Auteur correspondant.

INTRODUCTION

Depuis 2014, les finances publiques ont été fragilisées par la baisse des revenus pétroliers, ce qui a affecté le financement des collectivités locales. Et également, la mise en valeur de la décentralisation par la Constitution de 2016 a accentué les compétences des communes. Bien que le principe d'autonomie financière des collectivités locales soit garanti par la loi, mais en conséquence, les communes rencontrent régulièrement des problèmes pour garantir la fourniture de services de qualité en raison de leurs ressources financières limitées et de leurs multiples compétences.

Dans ce contexte, la question de l'évaluation de la santé financière des collectivités locales, notamment des communes algériennes, est devenue importante pour diagnostiquer et comprendre leur situation et faire des propositions pour l'améliorer. Dans cet article, notre objectif sera de mettre à l'épreuve le concept d'autonomie financière des communes étudiées, ce qui permettra de préciser les possibilités de fourniture de biens et de services publics locaux, tout en étudiant l'efficacité du système de financement. Effectivement, l'objectif est de présenter un instrument qui permet de mesurer et d'évaluer l'évolution des finances locales d'une commune qui assure la fourniture de biens et services locaux aux habitants. En prenant en compte la situation de l'échantillon de communes choisies pendant la période d'étude (2015-2017), nous nous sommes concentrés sur :

1-1 La problématique : Comment la santé financière de l'échantillon de communes étudiées évolue-t-elle les unes par rapport aux autres au cours de la période d'étude ? Dans cet article, nous testons l'une des deux hypothèses suivantes :

-H0 : Les communes étudiées connaissent une évolution de leur situation financière similaire, indépendante de leur niveau d'autonomie financière.

-H1 : Les communes étudiées connaissent une évolution de leur situation financière différente, en fonction de leur niveau d'autonomie financière.

1-2 L'importance de l'étude : L'importance de l'étude est soulignée par les points suivants :

- La proposition d'un modèle pour mesurer la santé financière des communes algériennes est très importante pour parvenir à une meilleure compréhension de leur situation.

- Le renforcement des pouvoirs locaux, dans un contexte de contraintes budgétaires, nécessite une évaluation quantitative régulière pour garantir une gestion saine des finances publiques.

1-3 Objectifs de l'étude : En se concentrant sur les communes littorales algériennes entre 2015 et 2017, cet article a pour but de proposer un outil d'évaluation de leur santé financière. L'analyse portera à la fois sur la situation financière de chaque commune prise isolément et sur les comparaisons entre ces entités, afin de dégager des tendances et des spécificités.

1-4 Méthodologie de l'étude: Afin de traiter le sujet de l'étude, une approche descriptive-analytique a été adoptée, où nous avons utilisé la description pour présenter le modèle de Beauregard, alors que l'approche analytique s'est faite à travers la construction d'un modèle basé sur trois concepts de base de la santé financière, à savoir l'autonomie, la flexibilité et la vulnérabilité, et nous avons utilisé des indicateurs plus appropriés à la situation en Algérie pour

mesurer la santé financière des communes littorales durant la période 2015-2017. La raison de ce choix est qu'il est reconnu que ces communes ont une forte concentration d'activités économiques et de population, ce qui leur confère une plus forte capacité et une plus grande opportunité de générer des ressources propres (autofinancement) par rapport aux autres communes du pays.

1-5 Plan de l'étude : Afin de répondre à la question posée en premier lieu, les axes suivants seront abordés :

- Le premier axe : Présentation du budget municipal de manière assez détaillée, et présentation de statistiques sur le phénomène de déficit dont souffrent les communes.
- Deuxième axe : Application du modèle modifié aux communes de l'échantillon au cours de la période 2015-2017.

2. Le budget communal, des compétences multiples et des ressources financières limitées :

Considérant que « la commune est la collectivité territoriale de base de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi La commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté. » (n°11-10, 2011) qu'elle assume des missions et des services publics nombreux et variés et qu'elle répond aux besoins fondamentaux des citoyens résidant sur son territoire, la commune a des dépenses à effectuer et doit donc disposer de ressources financières et les développer pour faire face à ces dépenses, c'est pourquoi la commune en tant que personne morale est dotée d'un budget, c'est-à-dire de ressources, et fait l'objet de dépenses qui lui permettent de remplir les missions qui lui sont assignées par la loi.

Un budget est un état financier qui indique la valeur totale de l'actif et du passif d'une entreprise, d'une organisation ou d'un individu à un moment donné. Pour une commune, il s'agit de l'ensemble des comptes financiers qui sont enregistrés pour un exercice fiscal et qui concernent toutes les ressources disponibles et toutes les charges à exécuter, Ou d'une prévision comptable préparée pour un cycle spécifique (généralement un exercice fiscal) dans laquelle les réserves financières sont calculées pour certaines opérations, afin de déterminer les dépenses et les recettes qui couvriront ces dépenses. L'article 176 de la loi communale 11-10 stipule ce qui suit : « Le budget communal est l'état de prévisions des recettes et des dépenses annuelles de la commune. C'est un acte d'autorisation et d'administration qui permet le fonctionnement des services communaux et l'exécution du programme d'équipement et d'investissement de la commune. La forme et le contenu du budget communal sont fixés par voie réglementaire. »

2.1 Compétences accordées aux communes :

Conformément aux articles 3 et 4 de la loi 11-10, la commune est responsable de l'aménagement du territoire, du développement local et du bien-être de ses citoyens. Elle doit assurer l'autofinancement de ses missions.

Les missions de la municipalité sont résumées dans les domaines suivants, comme le stipulent les articles 107 à 124 de la loi municipale 11-10 :

- Préparation et développement.
- Construction, infrastructure et équipement.
- Éducation, protection sociale, sports, jeunesse, culture, loisirs et tourisme.
- Hygiène, assainissement et voirie municipale.

2.2 Les recettes municipales, des revenus limités mettent en péril l'autonomie financière des communes :

Le financement local est défini comme l'ensemble des ressources financières disponibles qui peuvent être mises à disposition à partir de différentes sources pour financer le développement local au niveau de la communauté locale de manière à atteindre les taux de développement les plus élevés dans le temps et à maximiser l'autonomie des localités par rapport au gouvernement central dans la mise en œuvre du développement local souhaité (Mohamed, 2004), le financement local est considéré comme un outil pour réaliser le développement local et gérer les intérêts de l'administration locale dans les communautés régionales en Algérie, le financement local représente toutes les ressources financières disponibles qui peuvent être fournies par différentes sources pour financer les projets de développement au niveau local, selon la loi algérienne L'article 170 de la code communal 11-10 stipule que Les ressources financières des communes proviennent essentiellement de la fiscalité locale, des revenus de leur patrimoine, des subventions publiques, des produits de services rendus, des emprunts et des revenus divers (dons, legs, concessions).

Les ressources internes et externes des collectivités locales : Les finances locales se composent des dépenses de la section de fonctionnement et des dépenses de la section d'équipement et d'investissement du budget communal. Le budget de fonctionnement est financé par les recettes fiscales, les subventions de fonctionnement accordées par l'État et les revenus des biens appartenant aux collectivités locales (droits, redevances, prestations de services, amendes). Les ressources financières sont classées en ressources internes et externes en fonction de la source.

2.2.1 Les ressources internes des collectivités locales : la fiscalité locale est la principale ressource du budget des collectivités locales, puisqu'elle représente les $\frac{3}{4}$ des recettes financières locales. Le législateur fiscal a défini les types d'impôts imputables aux collectivités locales conformément à l'article 197 de la loi de 1992 sur les impôts directs et les taxes similaires, en distinguant les impôts totalement imputables aux collectivités locales de ceux qui le sont partiellement (Souad, 2017).

a- Impôts et taxes entièrement destinés aux collectivités locales : les taxes affectées entièrement aux collectivités locales et au FCCL sont :

- La taxe sur les activités professionnelles (TAP).
- L'indemnité forfaitaire.
- Taxe foncière.
- Taxe d'assainissement.
- Taxe de séjour.

b- Les taxes et redevances locales qui sont en partie destinées aux collectivités locales :

- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Taxe d'abattage.
- Impôt foncier.
- la vignette automobile.

2.2.2 Les ressources externes pour les collectivités locales : selon le système juridique en vigueur en Algérie, les collectivités locales ont recours aux ressources extérieures, telles que les emprunts et les subventions publiques, uniquement lorsque leurs recettes propres ne permettent

pas de couvrir l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce mode de financement est considéré comme complémentaire et exceptionnel.

2.2.3 Déficits budgétaires municipaux : En cas d'insuffisance du recouvrement des impôts, le Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales (FSGCL) doit allouer un pourcentage des ressources pour couvrir le déficit des budgets des collectivités locales, mais l'ampleur du déficit financier des communes fait que ce pourcentage ne couvre pas ce déficit en raison du nombre croissant et important de communes déficitaires (Al-Zouhair, 2014).

Ce fonds est alimenté par un certain pourcentage de taxes prélevées sur la section de fonctionnement et une partie de la section d'équipement et d'investissement. Ces pourcentages permettent de doter le budget des communes à faibles ressources de fonds exceptionnels en cas de catastrophes naturelles, de crises et d'autres incidents imprévus (Essam, 2017). En cas d'endettement important auprès d'institutions privées ou publiques, ces communes incapables peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour couvrir le déficit de leur compte administratif, après étude du dossier de déficit par l'autorité compétente au niveau local (la wilaya) pour confirmer son état de déficit. Ensuite, le dossier sera transmis à l'autorité compétente, représentée par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, pour étudier le dossier de déficit et déterminer le montant de la subvention exceptionnelle dont la commune concernée peut bénéficier.

Table N°1. Évolution Nombre de communes incapables :

Exercice	Nombre de communes déficitaires	Le montant alloué pour couvrir le déficit (unité : million DZD)
2 000	1 184	9 000
2 001	1 150	11 000
2 002	1 162	11 000
2 003	1 126	11 000
2 004	1 128	11 000
2 005	1 127	11 200
2 006	1 138	10 500
2 007	919	9 400
2 008	791	8 180
2 009	417	3 300
2 010	14	300
2 011	-	-
2 012	-	-
2 013	-	-
2 014	-	-
2 015	-	-
2 016	77	2 000
2 017	216	5 000
2 018	223	7 720
2 019	128	4 198
2 020	326	8 021

Source : préparé par des chercheurs sur la base de données du ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement territorial.

Selon le tableau ci-dessus, on peut distinguer trois phases dans l'évolution de ce phénomène : La première période, entre 2000 et 2006, a vu le nombre de communes déficitaires dépasser 1000, soit 77% du nombre total des communes. La deuxième période, de 2007 à 2015, a connu une diminution significative du nombre de communes déficitaires, passant de 919 communes en 2007 à 14 communes en 2009 avant de disparaître pendant la période 2011-2015. Enfin, la troisième période, de 2016 à 2020, a connu une nouvelle augmentation du nombre de communes déficitaires, passant de 77 en 2016 à 14 en 2015. Et la période suivante, de 2016 à 2020, pendant laquelle le nombre de communes en déficit a à nouveau augmenté, passant de 14 en 2015 à 77 en 2016. La troisième période s'étend de 2016 à 2020, durant laquelle le nombre de communes déficitaires est revenu à la hausse, passant de 77 en 2016 à 223 en 2018, soit une augmentation estimée à 186 % en trois ans : Au cours des deux derniers exercices, on a pu constater une augmentation de 186 % en trois ans. Ici, on peut se demander : n'est-il pas temps d'adopter une stratégie financière claire qui permette aux communes de sortir de la situation financière difficile dans laquelle elles se trouvent et d'atteindre leur autonomie financière ?

- **Facteurs externes :** La réduction de la TAP de 2% à 1% pour certaines activités industrielles a entraîné une baisse significative des recettes communales, dépassant 4,43 milliards de DA. L'annulation de la moins-value fiscale de la TAP sur plusieurs années a également réduit les ressources allouées aux communes. Par ailleurs, les subventions de l'État aux communes ont chuté de 85% depuis 2014, aggravant la situation financière des collectivités locales. Le transfert de nouvelles compétences aux communes, sans compensation financière adéquate, a créé un déséquilibre entre leurs recettes et leurs dépenses. La gestion des cantines scolaires en est un exemple concret, les subventions allouées étant insuffisantes pour couvrir les coûts réels.

On note qu'en 12 février 2024, une circulaire relative à la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) a été publiée. Cette circulaire annonce la suppression de la TAP par l'abrogation des articles 217 à 231 et 357 à 364 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées (CIDTA), conformément aux dispositions des articles 14 et 24 de la Loi de Finances pour 2024. La suppression de la TAP signifie que cette taxe ne sera plus exigible pour les opérations réalisées après le 1er janvier 2024. Cependant, pour les encaissements liés aux opérations effectuées avant cette date, la TAP reste due.

- **Facteurs internes :** Une des principales raisons du déficit des communes réside dans la sous-exploitation de leurs biens et patrimoines. En effet, le manque de volonté politique locale pour mettre en valeur ces actifs entraîne un faible niveau de recettes, et ce, quel que soit le niveau de richesse de la commune.

- Le déficit budgétaire récurrent de nombreuses communes est dû à une augmentation non maîtrisée des dépenses, ainsi qu'à une augmentation insuffisante des recettes. Il est fréquent que ces déséquilibres résultent d'une gestion financière peu rigoureuse et de choix politiques peu prudents.

3. Un modèle de mesure de la santé financière des communes :

Pour anticiper les difficultés financières et assurer la pérennité de leur activité, les organisations doivent impérativement réaliser un diagnostic financier régulier. Ce processus d'analyse permet d'identifier les forces et les faiblesses de la situation financière, et de définir une stratégie adaptée aux objectifs à atteindre. Si les ratios financiers classiques sont des outils précieux pour les entreprises privées, les collectivités locales nécessitent des indicateurs spécifiques pour évaluer leur performance financière.

Afin d'assurer une évaluation fiable de leur situation financière, les communes ont besoin de développer des ratios financiers spécifiques, prenant en compte les particularités de leur

fonctionnement. De nombreux États ont soutenu cette démarche en définissant des indicateurs clés qui reflètent de manière fidèle la réalité financière des collectivités territoriales.

3.1 L'expérience française : En France, par exemple, dans la loi ATR (1992), le législateur a établi des indicateurs financiers à travers lesquels les autorités comptables régionales examinent la situation financière des communes et les communes utilisent ces indicateurs pour formuler leurs stratégies financières. Le décret exécutif n° 93/570 du 27 mars 1993 détaille le contenu des indicateurs financiers pour diagnostiquer la situation financière des communes. Nous pensons que cet ensemble d'indicateurs est nécessaire pour diagnostiquer la situation des communes algériennes et est approprié pour la préparation de stratégies financières basées sur les résultats de ce diagnostic (Ali, 2015). Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Dépenses de fonctionnement/population.
- Dépenses d'équipement/population.
- Recettes de fonctionnement/nombre d'habitants.
- Fonds d'exploitation /population.
- Endettement /population.
- Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement.
- Dépenses de fonctionnement pour gérer le remboursement annuel des intérêts de la dette / recettes de fonctionnement.
- Dépenses d'équipement / recettes de fonctionnement.
- Intérêts de la dette/recettes de fonctionnement.
- Production d'impôts directs/population.
- Production d'impôts directs/capacité fiscale.

En effet, ces indicateurs peuvent permettre d'une part de diagnostiquer la situation financière et de la comprendre, et d'autre part, ils constituent un outil de suivi, mais ils restent insuffisants, de sorte que l'adoption d'un modèle est la solution optimale.

3.2 Un modèle pour mesurer la situation financière de la commune : Le paradoxe des méthodes d'analyse financière applicables au secteur public local est qu'elles s'appuient sur des statistiques publiées de longue date par la Direction générale des collectivités locales, mais qui n'ont pas été conçues, au départ, avec un objectif de mesure de la solvabilité et de la marge de manœuvre financière. Ces analyses sont donc entachées d'un certain nombre de défauts majeurs qui ne permettent pas de s'en contenter pour une étude approfondie (KLOPFER, 2015), en revanche il est clair que l'adoption d'un modèle pour mesurer la situation financière devient une nécessité.

À l'instar de Brown (1993) et de Beaurepart (2003), nous estimons qu'un test comparatif peut aider à diagnostiquer la santé financière d'une municipalité. Cet instrument d'analyse doit être simple, mais efficace pour permettre entre autres aux autres acteurs qui participent aux actions publiques localisées (Associations locales, ONG...) de se rendre compte des besoins locaux et de coopérer avec l'administration communale, la méthodologie adoptée dans la plupart des études précédentes est basée sur l'analyse financière et se limite à un ensemble d'indicateurs financiers (Providence, 2019).

Par conséquent, comme mentionné précédemment, le modèle d'évaluation adopté dans notre étude est dérivé du modèle de Beauregard pour l'évaluation de la santé financière des communes,

car le modèle de Beauregard est l'un des modèles les plus populaires pour l'évaluation de la santé financière des communes. Ce modèle repose sur cinq critères principaux, à savoir (Beauregard, 1989) :

- a. Les recettes : Les recettes désignent les fonds que les communes reçoivent de diverses sources, telles que les impôts, les redevances et les subventions publiques.
- b. Les dépenses : les dépenses correspondent à tous les frais que les communes consacrent à divers services et projets.
- c. Excédent budgétaire : l'excédent budgétaire correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.
- d. Taux d'endettement : Le taux d'endettement est le rapport entre la dette publique d'une commune et ses recettes.
- e. Ratio de liquidité : c'est le rapport entre les actifs liquides et les passifs payables dans l'année.

Ces critères, calculés à partir d'équations spécifiques, permettent d'évaluer la santé financière de la municipalité. Pour appliquer le modèle de Beauregard, la démarche suivante est adoptée :

- Chaque critère du modèle est calculé selon les équations spécifiées.
- Les résultats de chaque critère sont agrégés sur une échelle de 1 à 5, 1 indiquant un mauvais état et 5 un bon état.
- La moyenne de ces échelles est calculée, 3 indiquant une santé financière moyenne. Alors que Les interprétations générales des résultats du modèle de Beauregard sont les suivantes :
 - Recettes : Des recettes insuffisantes limitent la capacité de la commune à assurer les services publics essentiels.
 - Dépenses : Des dépenses excessives témoignent d'une mauvaise gestion des finances publiques et peuvent conduire à un gaspillage des ressources.
 - Excédent budgétaire : Un excédent budgétaire positif garantit la stabilité financière de la commune et lui permet de faire face à ses engagements et vis versa.
 - Taux d'endettement : Un taux d'endettement élevé expose la commune à un risque de faillite.
 - Ratio de liquidité : Un faible ratio de liquidité met en péril la capacité de la commune à honorer ses dettes à court terme.
- Notre modèle utilise neuf indicateurs, dont trois pour l'autonomie financière, trois pour la souplesse financière et trois pour la vulnérabilité financière.

L'autonomie financière est une notion complexe et évolutive. Elle se caractérise selon plusieurs dimensions : politique, économique et juridique et prend des formes diverses : aspect de l'autonomie générale ; composé d'autonomie budgétaire, d'autonomie fiscale et d'autonomie de gestion : superposition d'autonomie formelle et d'autonomie réelle (Olvia, 2017). On utilise trois indicateurs d'autonomie financière dans ce cadre : l'autofinancement du service, qui évalue la proportion des revenus par rapport aux dépenses de fonctionnement, et l'autofinancement des biens, qui évalue la capacité de la commune à mobiliser des ressources pour les services publics locaux. Un taux élevé de ces indicateurs est bénéfique. Le troisième indicateur est la dépense en capital, comme dans le modèle de Beauregard (2003), l'indicateur évalue le rapport entre les dépenses d'équipement et d'investissement et les dépenses totales de la commune. Pour cet indicateur, un ratio élevé serait également favorable.

D'autre part, L'effort fiscal, l'épargne brute et la marge d'autonomie financière sont des indicateurs clés de la souplesse financière d'une commune, lui permettant de faire face aux imprévus et d'optimiser ses performances.

Enfin, La vulnérabilité financière d'une commune se mesure aussi par sa dépendance vis-à-vis des financements extérieurs. Trois indicateurs clés permettent de l'évaluer : la proportion des recettes fiscales, celle des dotations de l'État et celle des financements externes (Soutien financier externe). Un fort poids des dotations et des financements externes réduit l'autonomie financière de la commune, tandis qu'une part importante de recettes fiscales témoigne d'une plus grande indépendance.

Table N°2. Indicateurs utilisés pour analyser la santé financière des communes

Indicateurs	Calcul de l'indice	Signification de l'indicateur
Autonomie financière		
Autofinancement des services	Ratio des recettes internes par rapport aux dépenses totales de fonctionnement	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable
Autofinancement des biens publics	Ratio des revenus internes par rapport au total des équipements, investissements et autres dépenses de fonctionnement	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable
Dépenses en capital	Dépenses d'équipement et d'investissement par rapport aux dépenses communal totales	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable
Souplesse financière		
L'effort fiscal	L'impôt foncier relatif aux revenus des personnes physiques	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable
Épargne brute	Ratio épargne brute/revenu de fonctionnement	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable
Marge de l'autonomie financière	Le ratio des dépenses d'exploitation sur les revenus d'exploitation	Une faible valeur de l'indicateur est favorable
Vulnérabilité financière		
Proportion des recettes fiscales	Revenu propre par rapport au revenu total	Une faible valeur de l'indicateur est favorable
Proportion des subventions de l'Etat	Subventions de l'État accordées aux groupes locaux par rapport aux revenus personnels	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable
Soutien financier externe	Revenus extraordinaires par rapport aux revenus totaux	Une valeur élevée de l'indicateur est favorable

Source : préparé par des chercheurs sur la base de données du ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement territorial.

4. Méthodes et Matériels

En s'inspirant de la méthode de Beauregard, nous avons développé un modèle adapté au contexte algérien, intégrant les spécificités des communes et les contraintes liées aux données. Les résultats de notre étude, tout en étant relatifs à notre échantillon, mettent en évidence des dynamiques régionales intéressantes en termes d'attractivité économique. Ils offrent ainsi une base solide pour orienter les politiques publiques locales et favoriser le développement des services de proximité. Notre méthodologie reprend les grandes étapes de la méthode de Beauregard, tout en apportant des ajustements nécessaires.

- Sélectionner l'échantillon des communes étudiées : 14 communes littorales ont été sélectionnées.
- Calculer les indicateurs pour le nombre total de communes de l'échantillon étudié.
- Classement des résultats obtenus par rapport à la médiane de l'échantillon de l'étude, la médiane de l'échantillon divise l'échantillon de l'étude en deux sous-groupes égaux (où 50% est supérieur à la médiane et 50% est inférieur).
- Classement des communes étudiées en trois catégories sur la base de la valeur de la médiane, la première catégorie regroupant les communes dont les indicateurs sont inférieurs à la médiane, la deuxième catégorie regroupant les communes dont la valeur des indicateurs X est comprise entre 60% et 40%, et la troisième catégorie regroupant les communes dont les indicateurs enregistrés sont totalement supérieurs à la médiane. Les communes appartenant à la deuxième catégorie sont déterminées à partir d'une limite supérieure et d'une limite inférieure fixées respectivement à 10 % autour de la médiane. Comme dans Brown (1993), nous donnons le même poids à tous les indicateurs, car l'importance relative de chaque ratio est inconnue. Nous attribuons une valeur de -1 à la première catégorie, 0 à la deuxième et +1 à la troisième.

Le score normalisé obtenu par chaque commune, variant entre -1 et +1, permet de positionner sa situation financière par rapport à l'échantillon étudié. Ce score résulte de la moyenne pondérée des scores obtenus pour les neuf indicateurs retenus, répartis équitablement entre les trois dimensions de l'autonomie, de la flexibilité et de la vulnérabilité fiscales. Cette approche méthodologique se distingue des modèles de Brown et de Beauregard en accordant une importance égale à chacune de ces dimensions.

5. Résultats et Discussion :

Sur le nombre total de communes (1541), un échantillon de 14 communes a été sélectionné, à savoir les communes littorales d'Alger, Tizi-Ouzou, Bejaia, Boumerdas, Ain Tamouchant, Annaba, El Taref, Skikda, Jijel, Oran, Mostaganem, Tipaza, Chlef et Tlemcen. Ces communes se caractérisent par une forte concentration d'activités économiques, qu'elles soient industrielles ou touristiques, ainsi que par une forte densité de population.

D'après le tableau 3 (voir l'annexe), le premier niveau d'analyse concerne les indicateurs d'autonomie financière. Ils sont représentés par les trois indicateurs suivants : autofinancement des services, autofinancement des biens publics et dépenses d'investissement. Ces indicateurs mesurent la capacité à mobiliser ses propres ressources pour assurer la fourniture de services locaux. Comme nous l'avons mentionné précédemment, des valeurs élevées des trois indicateurs reflètent des conditions favorables et des valeurs faibles reflètent à leur tour des conditions défavorables. Le degré d'autonomie est calculé à partir de la somme des scores des trois indicateurs, et le tableau 3 inclut, en plus des ratios pour chaque indicateur, les scores obtenus par chaque commune pour la variable autonomie financière.

D'après les résultats enregistrés dans le tableau 3(voir l'annexe), nous constatons que chacune des communes de Boumerdès, Ain Tamouchant et Jijel connaissent une situation presque similaire au cours d'une année, ainsi que sur les trois années, où la valeur de la variable autonomie au cours des années de l'étude a fluctué dans les résultats enregistrés d'une valeur négative de -3 à un score complet de +3 au cours de 2017, et les tendances des ratios obtenus reflètent que la capacité financière de ce groupe était faible au cours des années 2015 et 2016 pour connaître une amélioration en 2017 puisque toutes les communes du groupe ont enregistré un score complet de +3, par contre, la commune de Bejaïa a enregistré une baisse, en enregistrant un score de -3 en 2017 indiquant une fragilité pour assurer la fourniture des services locaux, tandis que le troisième groupe, où toutes les communes ont enregistré des scores positifs allant de 0 à +3, comprend Alger-Centre, Tizi Ouzou, Tipaza et Tlemcen, Tipaza ayant le score le plus élevé de +5 au cours de l'étude et les tendances positives des scores obtenus montrent que Le reste des communes

représentées par Annaba, El Taref, Skikda, Oran, Mostaganem et Chlef ont connu une évolution positive des résultats enregistrés passant de résultats négatifs en 2015 à des résultats positifs (score complet +3) en 2017, ce qui traduit l'amélioration de leur autofinancement des services publics qu'elles assurent.

Dans le même contexte, il convient de noter que malgré les résultats positifs obtenus par les communes d'Alger-Centre (+2, +1, 0) et de Tizi Ouzou (+2, +1, +1), ce que l'on constate en examinant chacune d'entre elles individuellement, c'est la baisse des scores obtenus, ce qui nécessite de rectifier cette situation afin de maintenir et de poursuivre l'amélioration et la valorisation des auto-recettes

Le tableau 4 (voir l'annexe) montre le deuxième niveau d'analyse représenté par la variable souplesse financière qui comprend également trois indicateurs : l'effort fiscal, l'épargne brute et la marge d'autonomie financière, les deux premiers indicateurs considèrent qu'une valeur élevée est favorable, c'est-à-dire qu'elle impose une plus grande souplesse, alors que l'indicateur de la marge d'autonomie financière prend en compte une valeur faible pour être favorable, car il représente le rapport entre les dépenses totales de fonctionnement et les recettes totales de fonctionnement, le premier groupe comprend la commune d'Alger-Centre (0, -, -1, -2) et ses indicateurs ont enregistré une baisse, les résultats peuvent s'expliquer par une faible maîtrise des dépenses de gestion et un faible effort fiscal. Le deuxième groupe, dont les indicateurs reflètent un état de stabilité, comprend toutes les communes de Boumerdès, Ain Tamouchant, Annaba, Taref, Skikda, Jijel, Hiran, Mostaganem, Tipaza et Tlemcen. Le troisième groupe, dont les indicateurs reflètent une évolution positive, comprend les communes de Tizi Ouzou, Bejaia et Chlef, qui présentent les degrés de souplesse financière les plus élevés. Bien que les résultats des deuxièmes et troisièmes groupes soient meilleurs que ceux du premier groupe, les efforts consentis restent insuffisants et leur souplesse demeure approximative et appelle à une reconsidération de leur mode de gestion.

Le troisième et dernier niveau d'analyse nous permet de nous interroger sur la vulnérabilité financière. Nous avons utilisé trois indicateurs, comme pour les deux premières variables, que sont l'indicateur du ratio des recettes fiscales, l'indicateur du ratio des subventions publiques et l'indicateur du soutien financier externe. Le premier indicateur se concentre sur le ratio des recettes fiscales, et une faible valeur du ratio indique une mauvaise performance fiscale. Le deuxième indicateur se concentre sur le ratio de financement du gouvernement central et plus il est élevé, plus la commune est financièrement faible ; enfin, Le troisième indicateur porte sur le ratio des recettes extraordinaires sur le total des recettes de fonctionnement, qui indique une faiblesse financière lorsque ce ratio est élevé. Plus une commune est faible financièrement, plus il est difficile de mettre en place le processus de développement et plus son indépendance est remise en cause, et le tableau 5 (voir l'annexe) présente les résultats de cette variable pour les 14 communes au cours de la période étudiée.

Le premier groupe, que l'on peut qualifier de financièrement faible à la lecture des résultats enregistrés dans le tableau, comprend Ain Tamouchant, Annaba, El Taref, Jijel, Oran et Tipaza. Le deuxième groupe a enregistré des résultats fluctuants, y compris les communes de Tizi Ouzou et Skikda, tandis que le troisième groupe a connu une amélioration, dont les communes sont Boumerdes, Mostaganem, Chlef et Tlemcen, tandis que la commune d'Alger-Centre peut être considérée comme un cas exceptionnel, puisque tous ses indicateurs sont bons et qu'elle n'a connu aucune faiblesse financière.

Le tableau 6 synthétise la santé financière de chaque commune en attribuant un score compris entre -9 et +9. Plus le score est élevé, meilleure est la situation financière de la commune et plus

grande est sa capacité à planifier son développement. À l'inverse, un score faible indique des difficultés financières et une capacité d'action limitée. L'analyse de ce tableau permet d'étudier l'évolution de la situation financière des communes au fil du temps et de comparer leur performance.

Table N°6. Présentation des scores de santé financière des communes pour la période 2015-2017 :

La commune	Santé financière		
	2015	2016	2017
Centre de l'Algérie	5	2	0
Tizi Ouzou	6	2	4
Béjaïa	1	2	-2
Boumerdès	2	-2	4
Aïn Témouchent	0	-1	3
Annaba	-1	0	4
Al-Tarf	-1	3	3
Skikda	-1	1	3
Jijel	-2	-3	3
Oran	-1	0	3
Mostaganem	-3	1	4
Tipaza	2	0	3
Chlef	-2	0	4
Tlemcen	1	1	4

Source : préparé par des chercheurs sur la base de données du ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement territorial.

D'une part, les résultats du tableau ci-dessus montrent qu'Alger-Centre, Tizi-Ouzou, Tipaza et Tlemcen ont obtenu des résultats très satisfaisants reflétant une bonne santé financière durant la période d'étude allant de 2015 à 2017, on observe la meilleure évolution de la santé financière enregistrée par la commune de Tlemcen (+1, +1, +4), alors que c'est l'inverse pour les communes d'Alger-Centre, Tizi-Ouzou, Tipaza et Tlemcen. Les résultats de la commune de Bejaia reflètent une baisse, alors que les résultats des communes de Boumerdès et Ain Tamouchant ont fluctué simultanément, cela reflète en quelque sorte une dégradation de leur santé financière, et on observe une amélioration de la santé financière des communes d'Annaba, El Taref, Skikda, Hérar, Mostaganem et Chlef, ce qui reflète une situation acceptable, mais pas excellente. Les résultats enregistrés pour la commune de Jijel (-2, -3, -3) reflètent la fragilité financière de cette commune qui nécessite une réévaluation de sa performance financière.

D'autre part, l'analyse comparative des résultats présentés dans le tableau 5 révèle d'autres éléments pour comprendre la situation des communes, puisque les résultats de l'exercice 2015 montrent que la commune de Tizi Ouzou a enregistré le meilleur score pour le total des indicateurs (+6), suivie d'Alger-Centre (+5), alors que la commune de Mostaganem a enregistré le plus faible score (-3). Et pour l'exercice 2016, les résultats ont été acceptables pour Alger-Centre, Tizi Ouzou, Béjaïa et El Taref, alors que Jijel a enregistré le plus faible résultat (-3), poursuivant la baisse d'un point par rapport à 2015. Enfin, en 2017, toutes les communes ont bénéficié de la même santé financière à l'exception de Béjaïa qui a enregistré un résultat négatif (-2), enregistrant ainsi une baisse significative de ses indicateurs de santé financière.

6. Conclusion :

Cette étude s'inscrit dans une perspective comparative des finances locales algériennes, avec pour objectif principal de proposer un outil d'évaluation de la santé financière des communes. En se concentrant sur les disparités entre les communes littorales, cette recherche vise à mettre en évidence l'importance des choix de gestion et des politiques de soutien dans la performance financière des collectivités locales. Les résultats de cette étude pourraient contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes à l'œuvre et à l'élaboration de politiques plus équitables et plus efficaces.

En raison de l'importance du sujet, où les objectifs de l'utilisation des systèmes d'évaluation de la santé financière peuvent être classés en trois catégories, pour fournir la responsabilité premièrement, pour améliorer la performance deuxièmement, et pour aider à rationaliser les dépenses troisièmement, ce modèle a été proposé, qui était basé sur neuf (09) indicateurs, répartis sur trois variables : l'autonomie financière, la souplesse financière, et la vulnérabilité financière, où le même poids a été donné à tous les indicateurs dans l'analyse. Une commune ayant un score de +9 est considérée comme financièrement saine, tandis qu'une commune ayant un score de -9 est considérée comme financièrement fragile. La période d'étude s'est étendue de 2015 à 2018, et la santé de 14 communes littorales a été sélectionnée pour l'étude. Certaines des communes ont montré une meilleure santé financière que d'autres, et certaines d'entre elles ont montré qu'elles étaient fragiles et que, par conséquent, la fourniture de biens et de services ne se ferait pas comme prévu. Par conséquent, l'hypothèse nulle peut être acceptée, qui affirme que l'évolution de la santé financière des communes littorales diffère entre elles, et qu'il existe un ensemble de politiques qui peuvent aider à améliorer la santé financière des communes algériennes, notamment :

- Augmenter les recettes locales : Les communes peuvent augmenter leurs recettes locales en se concentrant sur la valorisation de leurs biens immobiliers.
- Réduire les dépenses : Les communes peuvent réduire leurs dépenses en améliorant l'efficacité administrative et en rationalisant les dépenses.
- Améliorer la gestion financière : Les communes peuvent améliorer leur gestion financière en renforçant la transparence et la responsabilité. Dans le même contexte et sur la base des résultats de l'étude, les chercheurs recommandent ce qui suit :
 - Promouvoir l'idée d'un système d'évaluation financière permettant aux décideurs de mieux comprendre la situation financière des communes et d'adapter leurs politiques en conséquence.
 - Les communes devraient créer une unité indépendante spécialisée dans le contrôle financier et soutenir l'unité de contrôle financier avec des cadres spécialisés et lui donner tous les pouvoirs afin de développer la performance financière dans les communes.
 - De mener plus d'études sur la santé financière des communes, car elles sont rares au niveau local.
 - Il est à espérer que les résultats de cette étude profiteront aux communes étudiées.
 - La nécessité d'introduire des technologies modernes et avancées dans le système financier des communes et d'appliquer un système comptable informatisé et unifié pour les services financiers, quelle que soit leur classification.

Liste Bibliographique :

1. Ali, D. (2015). L'importance de développer une stratégie financière pour que la municipalité fasse face au déficit budgétaire : perception et perspectives pour le cas algérien. *Magazine Al-Mehwar,, Liban, numéro six, Liban*, p. 77 : 78.
2. Al-Zouhair, R. (2014). L'importance de la fiscalité locale dans le financement et le développement des communautés locales en Algérie. *Journal of Tax Studies, n° 1*, p. 60.
3. Beauregard, R. (1989). Indicateurs de la situation financière des collectivités locales. *Revue des finances publiques*, pp. 10-14.
4. Essam, S. (2017). Le Fonds de garantie et de solidarité et son rôle dans le financement des communes en Algérie. *Journal Al-Bahith d'études académiques, numéro 11*, p. 970.
5. KLOPFER, M. (2015). *L'ANALYSE FINANCIÈRE D'UNE COUECTIVITÉ LOCALE*. Récupéré sur https://www.upicardie.fr/curapprevues/root/34/michel_klopfers.pdf_4a07f1556085b/michel_klopfers.pdf
6. Mohamed, H. (2004, décembre 02-01). Le financement local et la problématique des déficits communaux, (02-01 décembre 2004), Alger, Faculté des sciences économiques, université Aoum ELBouaghi. *Séminaire international sur la gestion et le financement des collectivités locales à l'aune des transitions économiques*, p. 04.
7. n°11-10, L. (2011, juin 22). Loi n°11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, relative à la commune, articles 01 et 02.
8. Olvia, E. (2017). la conception de l'autonomie financière locale quel contenu ? quelle effectivité ? . *CAIRN.INFO revue,N° 2*, p. 13.
9. Providence, C. (2019). Évaluation de la Santé Financier et rédaction du compte dans les collectivités territoriales en Haïti : les communes du Département de l'ouest. *Researchgate*, p. 07.
10. Souad, A. (2017, décembre). ,Raisons des insuffisances des ressources financières communales et moyens de les diversifier, . *Revue de Recherche Economique et Financière, Numéro Deux, Volume Quatre, Université Oum El Bouaghi*,, p. 04 .

6. Annexes

Table N°3. Pondération des indicateurs d'autonomie financière des communes au cours de la période 2015-2017

La commune	2015				2016				2017			
	Autofinancement des services	Autofinancement des biens	Dépenses en capital	Score d'indépendance financière (de -3 à +3)	Autofinancement des services	Autofinancement des biens	Dépenses en capital	Score d'indépendance financière (de -3 à +3)	Autofinancement des services	Autofinancement des biens	Dépenses en capital	Score d'indépendance financière (de -3 à +3)
Alger	81,42%	72,33%	11,16%	2	138,41%	134,54%	2,80%	1	74,66%	67,51%	9,57%	0
Tizi Ouzou	70,66%	67,49%	4,49%	2	93,93%	90,90%	3,22%	1	82,83%	80,63%	2,65%	1
Béjaïa	77,03%	75,13%	2,48%	1	104,94%	101,16%	3,60%	1	58,38%	57,64%	1,27%	-3
Boumerdès	112,91%	100,08%	11,36%	2	56,25%	50,50%	10,22%	-2	96,75%	94,77%	2,05%	3
Aïn Témouchent	52,76%	45,56%	13,66%	0	57,93%	48,59%	16,12%	-1	73,79%	64,13%	13,10%	3
Annaba	49,74%	48,40%	2,70%	-1	70,53%	68,59%	2,75%	-1	67,84%	64,21%	5,35%	3
Al-Tarf	41,15%	28,12%	31,66%	-1	117,75%	88,42%	24,91%	3	78,79%	47,86%	39,26%	3
Skikda	52,63%	51,88%	1,43%	-1	79,65%	77,57%	2,61%	0	121,83%	120,88%	0,79%	3
Jijel	44,55%	38,54%	13,49%	-2	56,66%	54,67%	3,51%	-3	58,14%	52,29%	10,07%	3
Oran	47,66%	46,41%	2,62%	-1	68,27%	65,23%	4,46%	0	92,45%	86,33%	6,62%	3
Mostaganem	43,63%	42,74%	2,03%	-3	79,77%	76,00%	4,72%	0	88,49%	81,53%	7,87%	3
Tipaza	64,55%	61,45%	4,80%	2	76,70%	53,06%	30,83%	0	94,03%	65,14%	30,72%	3
Chlef	48,92%	44,10%	9,85%	-1	46,28%	37,68%	18,58%	-1	64,18%	59,48%	7,32%	3
Tlemcen	74,28%	72,83%	1,95%	1	68,49%	64,12%	6,38%	0	79,33%	44,68%	43,67%	3

Table N°4. Pondération des indicateurs de souplesse financière des communes au cours de la période 2015-2017

la commune	2015				2016				2017			
	L'effort fiscal	Epargne brutes	Marge de l'autonomie financière	Score de flexibilité financière (de -3 à +3)	L'effort fiscal	Epargne brutes	Marge de l'autonomie financière	Score de flexibilité financière (de -3 à +3)	L'effort fiscal	Epargne brutes	Marge de l'autonomie financière	Score de flexibilité financière (de -3 à +3)
Alger	0,71 %	9,54%	122,13%	0	0,47%	18,61 %	58,40%	-1	0,05%	31,15 %	88,48%	-2
Tizi Ouzou	4,75 %	40,46 %	177,41%	1	3,85%	48,74 %	51,92%	3	2,24%	46,10 %	59,46%	3
Béjaïa	0,05 %	59,33 %	269,80%	-1	0,46%	69,65 %	28,52%	1	0,51%	65,38 %	57,18%	1
Boumerdès	2,18 %	30,31 %	238,89%	1	0,96%	52,59 %	80,09%	1	1,55%	30,00 %	67,06%	1
Aïn Témouchent	1,15 %	42,38 %	190,19%	1	0,55%	60,86 %	59,89%	1	2,60%	45,13 %	57,93%	1
Annaba	0,59 %	37,08 %	157,51%	1	2,25%	42,63 %	62,93%	1	1,98%	39,57 %	75,40%	1
Al-Tarf	0,12 %	32,89 %	121,04%	1	0,11%	18,52 %	55,92%	1	0,07%	35,71 %	74,10%	1
Skikda	0,10 %	29,54 %	124,22%	1	1,20%	27,42 %	87,09%	1	1,92%	10,05 %	64,46%	1
Jijel	3,53 %	34,94 %	145,06%	1	3,67%	43,91 %	80,52%	1	5,27%	20,01 %	83,49%	1
Oran	0,28 %	10,16 %	95,61%	1	0,16%	12,63 %	92,57%	1	0,57%	7,80%	80,71%	1
Mostaganem	0,22 %	37,65 %	119,75%	1	0,23%	28,79 %	82,29%	1	0,55%	16,44 %	72,98%	1
Tipaza	1,77 %	2,90%	127,40%	1	1,61%	23,91 %	68,85%	1	0,66%	19,15 %	53,54%	1
Chlef	0,75 %	0,00%	98,36%	0	0,43%	8,33%	179,27%	1	1,34%	30,48 %	75,71%	1
Tlemcen	0,53 %	38,12 %	186,95%	1	1,31%	57,36 %	59,91%	1	2,45%	44,72 %	57,94%	1

Table N°5. Pondération des indicateurs de vulnérabilité financière des communes au cours de la période 2015-2017

la commune	2015				2016				2017			
	Proportion des recettes fiscales	Proportion de la dotation de l'Etat	Soutien financier externe	En raison d'une mauvaise performance financière (de -3 à +3)	Proportion des recettes fiscales	Proportion de la dotation de l'Etat	Soutien financier externe	En raison d'une mauvaise performance financière (de -3 à +3)	Proportion des recettes fiscales	Proportion de la dotation de l'Etat	Soutien financier externe	En raison d'une mauvaise performance financière (de -3 à +3)
Alger	63,24%	0,00%	0,14%	3	77,93%	0,00%	0,03%	2	64,05%	0,00%	0,00%	2
Tizi Ouzou	39,24%	27,28%	0,08%	3	47,99%	0,00%	0,15%	-2	48,55%	0,00%	0,04%	0
Béjaïa	28,15%	29,70%	0,05%	1	29,60%	0,00%	0,07%	0	32,63%	0,00%	0,00%	0
Boumerdes	46,50%	25,81%	0,18%	-1	43,87%	0,50%	0,08%	-1	63,66%	0,00%	0,17%	0
Aïn Témouchent	26,67%	44,19%	0,99%	-1	32,56%	1,21%	0,06%	-1	39,84%	2,02%	0,39%	-1
Annaba	30,18%	34,47%	0,51%	-1	42,73%	0,00%	0,01%	0	48,66%	0,00%	0,02%	0
Al-Tarf	33,62%	43,65%	0,09%	-1	65,43%	2,08%	0,14%	-1	57,67%	1,91%	0,15%	-1
Skikda	41,97%	37,69%	0,09%	-1	68,14%	0,00%	0,14%	0	77,05%	0,06%	0,78%	-1
Jijel	28,02%	54,25%	0,83%	-1	39,51%	20,64%	0,79%	-1	39,92%	15,46%	13,48%	-1
Oran	48,33%	41,84%	0,06%	-1	59,87%	6,08%	1,20%	-1	70,10%	5,87%	0,06%	-1
Mostaganem	34,65%	43,50%	1,34%	-1	61,20%	0,00%	1,01%	0	59,92%	0,00%	1,10%	0
Tipaza	48,25%	31,74%	0,54%	-1	50,60%	2,21%	1,44%	-1	46,13%	2,32%	2,53%	-1
Chlef	44,83%	38,36%	16,79%	-1	74,27%	0,00%	0,10%	0	41,75%	0,00%	0,50%	0
Tlemcen	38,15%	27,40%	0,93%	-1	38,67%	0,00%	0,77%	0	43,75%	0,00%	1,15%	0